



La réglementation sur les offres d'emploi du rachat de crédit

Actualité législative publié le 26/09/2017, vu 1240 fois, Auteur : [Specialiste bancaire](#)

Les règles à respecter pour les courtiers en rachat de crédit.

Qu'est ce qu'un rachat de crédit ?

L'opération de rachat de prêt consiste à baisser la somme d'argent que doit rembourser chaque mois une personne qui a souscrit des crédits.

Il y a globalement 3 types de rachat de crédit : immobilier, consommation et hypothécaire.

Le but étant qu'au final le particulier est content de la baisse des mensualités offertes par la banque.

En moyenne, un particulier qui effectue un rachat de crédit voit ses mensualités baisser de 43%.

Dans certains cas, ce pourcentage peut même dépasser les 60%.

Du fait du nombre important de personnes souhaitant regrouper ses dettes, beaucoup de courtier propose des offres d'emplois.

Les règles sur les offres d'emploi

Beaucoup de [sociétés de rachat de crédit](#) proposent chaque jour des offres d'emploi dans le rachat de crédit.

Or, pour pouvoir exercer son rôle de courtier en rachat de crédit, il faut être inscrit à l'Orias et si ce n'est pas le cas, il est impossible de d'embaucher et de jouer le rôle d'intermédiaire.

Parmi les [offres d'emplois](#), il y a plusieurs types de poste en fonction du besoin de chacun.

Or, quelques soit le types d'offres d'emplois proposées, il est obligatoire de faire le nécessaire auprès de l'Orias.